

## **Conseil municipal du 8 juillet 2015**

### **Compte-rendu de séance**

L'an deux mil quinze, le huit du mois de juillet à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (15): Mme Catherine VEYSSY, Maire ; MM. HELIE, BOUSSANGE, LAUGAA, DUDREUIL ; Mmes VIDAL, POTTIER, DANAY, PARABOSCHI, PARRA; MM. ROUX, LATOUCHE, LAMBAUDIE, DUTARTRE, AUBY

Pouvoirs (4) : Mme DELDEVERT à Mme VEYSSY  
Mme VRECH à Mme DANAY  
Mme DARRIET à Mme PARRA  
Mr POIRIER à Mr AUBY

Secrétaire de séance : Mme PARRA

#### **I / Approbation du compte-rendu 20 mai 2015**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **II / Cession de la parcelle AK 666 (Jean Robert)**

Madame le Maire rappelle que le promoteur pressenti (Lasserre Promotion) n'a pas donné suite au projet initial. Un nouveau projet a été travaillé avec la société Clairsienne, qui a fait une proposition d'achat à 250 000€ (145 000€ pour le Foyer de la Gironde et 105 000€ pour Clairsienne).

Ce nouveau programme est dans la continuité de celui réalisé par le Foyer de la Gironde, et prévoit des logements en accession à la propriété et en locatif social :

19 T2 et T3 en locatif

4 maisons individuelles en accession

Monsieur AUBY soulève la baisse de la recette eu égard à la prévision dans les budgets précédents, qui était de 300 000€.

Madame le Maire répond que la parcelle où ont été construits les logements sociaux (phase 1) en face des ateliers municipaux a été vendue au Foyer de la Gironde pour 100 000€ HT en 2013, recette non prévue au budget.

Monsieur AUBY demande si un local professionnel est prévu dans les futurs logements.

Mme le Maire répond que la demande a été faite auprès des aménageurs.

Par ailleurs le permis de construire lié au projet privé de maison médicale a été déposé courant juin.

La délibération n°32-2015 a été adoptée à l'unanimité

### **III / Mise à jour du tableau des effectifs**

Madame le Maire présente le tableau des effectifs mis à jour. Elle précise que 2 dossiers ont été envoyés à la CAP du 24/06/2015 :

- 1 avancement de grade en catégorie C
- 1 promotion interne suite à la réussite à l'examen professionnel de technicien principal au sein des services techniques

<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDO.</b>	<b>Service</b>
<b>Filière technique</b>				
Attaché	A	1	35h	Administratif
Adjoint adm de 1ère classe	C	2	35h	Administratif
Adjoint adm de 2ème classe	C	1	35h	Administratif
<b>Filière technique</b>				
Technicien territorial principal de 2ème classe	B	vacant	35h	Technique
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	1	35h	Technique
Adjoint tech de 2ème classe	C	3	35h	2 Technique et 1 école
Adjoint tech de 2ème classe	C	1	31h42	Ecole
Adjoint tech de 2ème classe	C	1	24h95	Ecole
Adjoint tech de 2ème classe	C	1	17h30	Technique
Adjoint tech de 2ème classe	C	1	11h35	Ecole
Adjoint tech de 2ème classe	C	2	4h25	Ecole
<b>Filière Culturelle</b>				
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	1	20h	Bibliothèque
<b>Filière Médico-sociale</b>				
ATSEM de 1ère classe	C	2	35h	Ecole

La délibération n°33-2015 est adoptée à l'unanimité

### **IV / Conventions avec les associations**

Il est proposé au Conseil d'adopter 2 conventions d'objectifs avec :

- L'association des Genêts d'Or
- Le Judo Club des Portes de l'Entre-Deux-Mers

Ces conventions fixent les engagements de la commune et de l'association.

Monsieur Laugaa explique que la « Maison des Anciens » est occupée une ½ journée par semaine. La commune manque aujourd'hui de salles pour les réunions des associations ou des assemblées générales. Après avoir rencontré l'association des Genêts d'Or, occupants de la « Maison des Anciens », il a été convenu que cette salle pourrait être mise à disposition d'autres associations.

Concernant le club de Judo, la Salle Culturelle sera mise à disposition le jeudi de 17h15 à 20h30.

Monsieur Auby souligne qu'il est important de signer des conventions d'objectifs avec les associations qui permettent de fixer les droits et obligations de chacun, et tient à féliciter Mme le Maire et Mr Laugaa pour le travail effectué.

Monsieur Laugaa précise que ces conventions ont été élaborées en collégialité par la commission municipale.

La délibération N°34-2015 est adoptée à l'unanimité

### **VI/ Décision modificative du budget n°1**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de rectifier le budget suite aux observations du Trésor Public quant à la cession du terrain Jean Robert. Les recettes liées à la vente doivent en effet s'inscrire en investissement (024) et non en fonctionnement (775). Il convient également de réajuster le virement entre section par l'intermédiaire du 021 et du 023 afin de ne pas déséquilibrer le budget :

Objet	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dep.023 Virement section Inv	250 000 €	
Rec 021 Virement de la section de fonctionnement	250 000 €	
<b>Rec Inv 024 Produits des cessions</b>		250 000 €
<b>Rec Fon 775 Produits des cessions</b>	250 000 €	

La délibération n°35-2015 est adoptée à l'unanimité.

### **VII/ Travaux de rénovation de l'école : demande de soutien financier (réserve parlementaire)**

Madame le Maire rappelle qu'il est prévu de réaliser des travaux de rénovation sur le groupe scolaire, dont le montant s'élève à 377 215 € HT.

2 subventions ont déjà été accordées au titre de la DETR (132 025.25€) et du Conseil Départemental (8690€).

Il est proposé au Conseil de solliciter une aide parlementaire auprès du Ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire de Françoise Cartron, Sénatrice.

La délibération n°36-2015 est adoptée à l'unanimité

### **INFORMATIONS :**

Plaine des sports : Mr Latouche explique qu'un bureau d'études a été missionné pour l'aménagement de la Plaine des Sports. Le 1<sup>er</sup> comité de pilotage se tiendra en septembre. Montant de la mission : 6624€ TTC.

Restauration scolaire : Mme Hélié précise qu'un appel d'offres a été lancé en Mai pour le renouvellement du marché, pour la période 2015-2017.

Une seule réponse a été enregistrée, il s'agit de la société Aquitaine de Restauration, titulaire du marché actuel. Mme le Maire précise que ce prestataire donne entière satisfaction.

Tarif appliqué aux familles à la rentrée : 2.87 € pour un coût de revient facturé à la Mairie de 3.57 €.

Monsieur Auby demande si un groupement de commandes à l'échelle de la CDC ne peut pas être envisagé ?

Mme le Maire précise que cela est déjà fait pour les CLSH (repas du mercredi), mais la mise en œuvre est difficile car chaque commune a un fonctionnement particulier.

Cénac est la commune où le prix du repas facturé au famille est le moins élevé.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30*